

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M0OP013
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

Pour rappel, étant cette année une année de RAMO simplifié, les parties à remplir sont les suivantes :

- Partie 2.1 – vue d'ensemble du programme
- Partie 3.1 – réalisation par axe prioritaire
- Partie 3.2 – indicateurs de réalisation et de résultat
- Partie 4 – synthèse des évaluations
- Partie 6 – problèmes et solutions
- Partie 8 – instruments financiers
- Partie 14.1 – stratégies marcorégionales – partie sur SUERA – incluse l'année dernière à la demande de la CE
- Pièce jointe – Résumé citoyen

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE .....1**

**2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013].....5**

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs. ....5

**3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....8**

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....8

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 13

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 1a .....13

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 1b .....16

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 3a .....19

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 3d .....22

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2a .....26

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2b .....29

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2c .....31

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4a .....33

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4c .....36

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4d .....39

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4e .....41

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 6d .....44

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4 / 8a .....46

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4 / 9a .....48

Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 5 / 10iii .....51

Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU .....53

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 5 / 10iii .....54

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 5 .....56

Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 8 / 9iv .....57

Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU .....58

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 / 9iv .....59

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 .....61

Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 8 / 10iii .....62

Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU .....64

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 / 10iii .....65

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 .....67

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 9 / 13i .....68

Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 10 .....	73
Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 10 / 10 .....	74
Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 6 .....	75
Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 6 / OS6.1 .....	77
Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 6 / OS6.2 .....	78
Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7 .....	79
Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7 .....	80
Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7 / OS7.1...81	
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	82
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	83
3,4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	86
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	86
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	92
Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal) .....	93
Table 10: Expenditure incurred outside the Union (ESF and ESF REACT-EU).....	94
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles .....	95
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>96</b>
<b>5. INFORMATION ON THE IMPLEMENTATION OF THE YOUTH EMPLOYMENT INITIATIVE, INCLUDING FROM REACT-EU, WHERE APPLICABLE .....</b>	<b>100</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>101</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>106</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>107</b>
Fonds FEDER Région Sud Garantie.....	107
<i>Fonds FEDER Région Sud Garantie.....</i>	<i>110</i>
PACA INVESTISSEMENT .....	114
<i>Prises de participation.....</i>	<i>117</i>
PRET REBOND BPI .....	120
<i>PRET REBOND FEDER.....</i>	<i>123</i>
REGION SUD PRETS .....	126
<i>RSI PRET.....</i>	<i>129</i>
RSI COVID.....	133
<i>Prêts participatifs.....</i>	<i>136</i>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>	<b>140</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>142</b>
10.1. Grands projets.....	142
10.2. Plans d'action communs.....	145
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>148</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	148
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	149

11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	149
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	149
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	149
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>150</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	150
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication.....	152
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016, — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>153</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>154</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	154
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	154
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	154
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	154
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	155
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées .....	155
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>156</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>157</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>158</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)].....</b>	<b>159</b>
	<b>Documents .....</b>	<b>160</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>161</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

#### LIMITE DE CARACTERE = 7000

En 2021, la mise en œuvre du programme opérationnel FEDER-FSE a été marquée par :

1. La révision du programme afin d'intégrer le dispositif REACT EU ;
2. Le lancement des derniers appels à projets (ci-après AAP), avec un effort particulier pour les dispositifs CRII et REACT EU ;
3. La poursuite d'un rythme élevé en matière de certification ;
4. La préparation du programme 2021-2027.

#### 1. La révision du programme afin d'intégrer le dispositif REACT EU

Une évaluation approfondie du potentiel de projets sur le territoire régional a permis à l'AG d'affiner une stratégie de mise en œuvre du dispositif REACT-EU en ciblant les quatre domaines d'intervention suivants : santé, soutien au fonds de roulement et à l'investissement dans les PME, investissements en faveur de la transition écologique grâce au déploiement de pistes cyclables et transition numérique en faveur des établissements scolaires (collèges et lycées) et des territoires (« Smart territoires »).

Ainsi, cette révision a introduit la création d'un axe 9 mobilisant du FEDER doté d'un montant de FEDER de 84 777 607 € (tranche 2021) et d'un axe 10 pour l'assistance technique FEDER - REACT-EU.

Cette modification a été soumise à l'approbation du Comité de Suivi du 5 mars 2021 et validée par la Commission européenne le 13 avril 2021. En 2022, une nouvelle révision du PO sera nécessaire afin d'intégrer la tranche 2022.

#### 2. Le lancement des derniers AAP, avec un effort particulier pour les dispositifs CRII et REACT EU

En 2021, l'AG a poursuivi le travail de programmation :

#### FEDER

En ce qui concerne le **lancement d'AAP et l'instruction de dossiers FEDER**, 3 AAP ont été organisés :

- *Axe 3 – Activités de transport urbain durable - PI4e : Soutenir les aménagements cyclables intégrés.* Les projets de cet appel lancé en 2019 ont été programmés en 2021 : 16 dossiers pour un total de 14,9 M€ de CTE (dont 10 dossiers pour 7,6 M€ de CTE avec l'acte attributif signé en 2021)
- *ITI – PI 4e : Favoriser le développement de modes de déplacement durable au bénéfice des habitants des quartiers Politique de la ville* (lancé en 2020 et clôturé en mars 2021).

Dans ce cadre, les métropoles Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée ont pu sélectionner des dossiers dans le cadre des ITI pour des montants de, respectivement, 1,2 M€ de CTE et 6,6 M€ de CTE (dont 1 projet TPM avec convention signée en 2021 pour 0,47 M€ CTE).

- *ITI – PI 9a : Favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs.* Cet appel, clôturé le septembre, la programmation sera faite en 2022.

A la fin de l'année 2021, 14 projets FEDER sont en cours d'instruction pour un montant déposé de 38,8 M€ en CTE (3 projets PI2c, 4 projets PI6d, 3 projets PI6d, 3 projets PI4e, et 1 projet PI9a). La fin de l'instruction est prévue pendant le premier semestre de 2022.

### **FEDER (CRII et REACT EU)**

En ce qui concerne le **lancement d'AAP et l'instruction de dossiers REACT EU**, 5 AAP ont été organisés :

- **2 AAP lancés le 12 mars 2021 :**
  - « Accompagner l'essor des territoires intelligents afin d'assurer la continuité de l'action publique en période de crise, d'encourager la transformation numérique des territoires et la résilience face à de nouvelles crises »
  - « Soutenir les aménagements cyclables pour la mobilité du quotidien »
- **2 AAP lancés le 4 juin 2021 :**
  - « Investir pour stimuler l'emploi et la compétitivité des PME »
  - « Accompagner la transformation numérique dans les collèges et lycées publics régionaux »
- **1 AAP lancé le 17 novembre 2021:**
  - « SANTE : Aide aux travaux préalables à l'installation des scanners et d'IRM »

Ainsi, en 2021, l'AG a programmé 28 dossiers (conventions signées en 2022) pour un CTE de 28,5 M€. 86 dossiers ont été déposés dans le cadre des 4 premiers appels en 2021. Le 5ème appel se clôture en mai 2022.

En ce qui concerne les **instruments financiers**, en 2021, 1 opération a été conventionnée dans le cadre de la CRII. Il s'agit du « Fonds régional de prêt rebond FEDER à taux zéro pour les entreprises régionales impactées par la crise sanitaire majeure liée au COVID-19 et aux mesures nationales mises en place ». Cet IF, mis en place dans le cadre de la CRII, vise à soutenir 265 entreprises. Porté par BPI France, il vient en complément de l'IF de prêt participatif RSI COVID qui avait été conventionné en 2020 en soutien aux entreprises impactés par la crise sanitaire.

### **FSE (hors CRII – Axe 5)**

En ce qui concerne le **lancement d'AAP et l'instruction de dossiers**, 1 appel a été lancé ayant comme objectif « Augmenter l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi ».

En termes de **programmation**, 11 projets ont été conventionnés en 2021 pour un total de 47,4 M€ de CTE, dont 10 relevant d'appels précédents lancés en 2020.

### **FSE (CRII – Axe 8)**

A la suite de la révision du PO de 2020, l'AG a pu lancer la programmation du nouvel axe 8 « Soutenir le territoire régional face aux effets de la crise COVID-19 ».

4 dossiers « Acquisition et distribution de masques » des métropoles (Aix-Marseille Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée) et de la Région ont été programmés pour un total de 11 M€ de CTE.

Également, l'AAP « Développer l'enseignement à distance pour les formations de l'enseignement public supérieur pour les personnes éloignées de l'emploi et les jeunes » clôturé en janvier 2021 a permis la programmation de 5 dossiers, pour 6,5 M€ de CTE.

### **3. La poursuite d'un rythme élevé en matière de certification**

En 2021, l'AG a poursuivi la montée en puissance au niveau de la certification et a ainsi dépassé ses objectifs et évité le dégageant d'office.

Pour le **FEDER**, 3 appels de fonds ont été réalisés en 2021 pour un montant de 82,8 M€ correspondant à 61 CSF. Depuis 2014, 324,9 M€ ont été certifiés et déclarés à la Commission.

Pour le **FSE**, 3 appels de fonds ont été réalisés en 2021 pour un montant 40,5 M€ correspondant à 34 CSF. Depuis 2014, 158,3 M€ ont été certifiés et déclarés à la Commission.

Dans les deux cas, la cible de certification, sur la base des objectifs de DO, a été atteinte cette année.

### **4. La préparation du programme 2021-2027.**

L'année 2021 a également été l'année de préparation de la période de programmation 2021-2027.

Ces travaux préparatoires coordonnés par l'AG et incluant le partenariat régional ont permis d'envoyer le programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Massif des Alpes à la Commission à la fin 2021 pour une consultation informelle et de le présenter officiellement en mars 2022. Il est prévu que les premiers AAP du nouveau programme soient lancés en 2022 et qu'il y ait donc des projets en cours pour les deux périodes de programmation en 2023.

Les difficultés liées à cette phase du chevauchement sont détaillées dans la section 6.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers. <b>LIMITE DE CARACTERES = 1750</b>
1	RECHERCHE, INNOVATION, PME	<p>Depuis 2014, 70 opérations ont été conventionnées sur l'axe 1 pour un CTE de 326,6 M€ soit 125,6% de l'allocation totale. Sur cette même période, un montant total de 170 M€ de dépenses ont été certifiées soit 52% du CTE programmé.</p> <p>Par priorité d'investissement, le budget se répartit comme suit :</p> <p><b>PI1a</b> : depuis 2014, 19 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 57,8 M€. Les dépenses certifiées se montent à 30,5 M€ soit 53% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI1b</b> : depuis 2014, 31 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 120,2 M€. En 2021, 6 dossiers ont été conventionnés pour 35,8 M€ de CTE. Les dépenses certifiées se montent à 51,1 M€ soit 42,6% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI3a</b> : depuis 2014, 9 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 32,9 M€. Aucun nouveau dossier n'a été programmé sur cette priorité en 2021. Les dépenses certifiées se montent à 28,9 M€ soit 87,5% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI3d</b> : depuis 2014, 11 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 115,6 M€. En 2021, 1 dossier pour la mise en œuvre de l'instrument financier de prêt rebond pour les PME de BPI France Financement a été conventionné à hauteur de 27,7 M€ de CTE. L'ensemble des dépenses certifiées se montent à 60,5 M€ soit 52,3 % du CTE conventionné.</p>
2	DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES	<p>Depuis 2014, 27 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 69,4 M€ soit 111,6% de l'allocation totale. Dans le même temps, un montant total de 42,4 M€ de dépenses ont été certifiées soit 61% du CTE conventionné.</p> <p>Par PI, le budget se répartit de la manière suivante :</p> <p><b>PI2a</b> : depuis 2014, 3 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 39,4 M€. Le montant des dépenses certifiées est de 35,5 M€ soit 90% du CTE. Cette priorité avait été asséchée dans le cadre de la révision du PO en 2019.</p> <p><b>PI2b</b> : depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,2 M€. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 0,2 M€ soit 100% du CTE conventionné. Cette priorité a été asséchée dans le cadre de la révision du PO 2019.</p> <p><b>PI2c</b> : depuis 2014, 23 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 29,8 M€. Poursuivant la dynamique de 2020, 9 opérations ont été conventionnées en 2021 pour un</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers. <b>LIMITE DE CARACTERES = 1750</b>
		CTE de 11,4 M€. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 6,6 M€ soit 22% du CTE conventionné.
3	TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES	<p>Depuis 2014, 85 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 227,6 M€ soit 119,8% de l'allocation totale. Sur cette même période, les bénéficiaires ont présenté un montant de 87,4 M€ de dépenses certifiées soit 38,4% du CTE conventionné.</p> <p>Lors de la révision du PO 2019, l'AG a opéré un transfert intra-axe des priorités 4a, 4c et 4d vers la priorité 4e pour un montant de 4,6 M€.</p> <p>Par priorité d'investissement, le budget se répartit comme suit :</p> <p><b>PI4a</b> : depuis 2014, 5 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 6 M€. Les dépenses certifiées se montent à 5,4 M€ soit 89% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI4c</b> : depuis 2014, 29 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 77,9 M€. Les dépenses certifiées représentent 39,5 Me soit 50,7% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI4d</b> : depuis 2014, 1 dossier a été conventionné pour un CTE de 0,7 M€. Aucune remontée de dépenses n'a eu lieu sur cette priorité.</p> <p><b>PI4e</b> : depuis 2014, 40 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 125,5 M€ soit 102% de l'allocation.</p> <p>33 dossiers ont été conventionnés dans le cadre de la programmation « région » pour un CTE de 103,4 M€.</p> <p>Les ITI ont conventionné 7 opérations pour un CTE de 22 M€.</p> <p>L'ensemble des dépenses certifiées se monte à 33,3 M€ soit 26,6% du CTE conventionné.</p> <p><b>PI6d</b> : depuis 2014, 10 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 17,4 M€ soit 69% de la dotation. Le montant des dépenses certifiées est de 9,2 M€ soit 53% du CTE conventionné.</p>
4	INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI	<p>Depuis 2014, 40 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 38,4 M€ soit 105% de l'allocation. 2 opérations ont été déprogrammées en 2021. Le montant de dépenses certifiées s'élève à 14,7 M€ soit 38,3% du CTE conventionné.</p> <p>Par priorité d'investissement, les montants se répartissent comme suit :</p> <p><b>PI8a</b> : depuis 2014, 14 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 10,3 M€ soit 81% de la dotation. Un dossier a été déprogrammé en 2021 sur cette priorité. L'ensemble des dépenses certifiées se monte à 3,3 M€ soit 32,2% du CTE conventionné.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers. <b>LIMITE DE CARACTERES = 1750</b>
		Parmi ces dossiers, 8 opérations ont été conventionnées dans le cadre des ITI pour un montant CTE de 6 M€. <b>PI9a</b> : depuis 2014, 26 dossiers ont été conventionnés pour un montant de 28,2 M€ de CTE soit 118% de la dotation. 3 dossiers ont été déprogrammés sur cette priorité dont 2 en 2021. Parmi ces dossiers, 22 dossiers ont été conventionnés dans le cadre des ITI pour un CTE de 22,3 M€. En 2021, 2 dossiers ont été conventionnés et 2 dossiers ont été déprogrammés dans le cadre des ITI. Le montant des dépenses certifiées sur cette priorité est de 11,4 M€ soit 40,5% du CTE conventionné.
5	INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	Depuis 2014, 81 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 299,5 M€ soit 116,6% de la dotation. 1 opération a été déprogrammée en 2021. Un montant de 148,3 M€ de dépenses ont été certifiées soit 49,5% du CTE conventionné. Par objectif spécifique, le budget se répartit comme suit : <b>OS5a</b> : depuis 2014, 14 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 7,2 M€. <b>OS5b</b> : depuis 2014, 18 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 261,1 M€ . <b>OS5c</b> : depuis 2014, 39 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 25,6 M€ <b>OS5d</b> : depuis 2014, 5 opérations ont été conventionnées pour un CTE de 2,2 M€. <b>OS5e</b> : depuis 2014, 5 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 3,3 M€. 1 dossier a été déprogrammé sur cet OS en 2021. En 2020, pour soutenir le territoire régional face aux effets de la crise COVID un transfert de 13 M€ de FSE a permis la création de l'axe 8.
6	Assistance technique FEDER	Depuis 2014, 4 dossiers ont été conventionnés pour un CTE de 21,2 M€. Ces opérations concernent l'AT frais réels. En 2021, suite au passage en AT forfaitaire en application du règlement délégué (UE) 2019/1867 entré en vigueur le 9 novembre 2019, un dossier de 10,4M€ de CTE a été créé dans le système d'information, conformément aux consignes nationales. La régularisation des opérations dans le système d'information va être faite courant 2022, la bonne information sera communiquée dans les prochaines remontées de données financières.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers. <b>LIMITE DE CARACTERES = 1750</b>
7	Assistance technique FSE	Depuis 2014, 2 dossiers ont été conventionnés pour un montant de 11,5 M€ de CTE. Ces opérations concernent l'AT frais réels. En 2021, suite au passage en AT forfaitaire en application du règlement délégué (UE) 2019/1867 entré en vigueur le 9 novembre 2019, un dossier de 5M€ de CTE a été dans le système d'information, conformément aux consignes nationales. La régularisation des opérations dans le système d'information va être faite courant 2022, la bonne information sera communiquée dans les prochaines remontées de données financières.
8	SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19	Cet axe a été créé en 2020 pour soutenir le territoire régional face aux effets de la crise COVID et a bénéficié du transfert de 13 M€ de FSE de l'axe 5. Son budget total se monte à 26 M€ de CTE. Depuis, 10 dossiers ont été conventionnés pour un montant CTE de 20,4 M€ soit 73% de la dotation CTE. Il s'agit de 5 opérations sur l'OS c2 (acquisition et distribution de masques) pour un CTE de 14 M€ et de 5 opérations sur l'OS c1 (offre de formation à distance) pour un CTE de 6,5 M€. Sur l'ensemble de l'axe, un montant de 4,6 M€ de dépenses ont été certifiées soit 24% du CTE conventionné.
9	FAVORISER LA REPARATION DES DOMMAGES A LA SUITE DE LA CRISE ENGENDREE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET DE SES CONSEQUENCES SOCIALES ET PREPARER UNR REPRISE ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET RESILIENTE DE L'ECONOMIE	Cet axe a été créé en 2021 pour intégrer de ressources supplémentaires du dispositif REACT-EU. 4 AAP (essor des territoires intelligents, investir pour l'emploi et la compétitivité des PME, numérisation des collèges et lycées, mobilité douce) ont été lancés en mars et juin 2021. 86 dossiers ont été déposés dont 28 programmés à la fin 2021, pour un coût total éligible de 28,5 M€. Un appel à projets « santé » a été lancé en novembre 2021 et sera clôturé en mai 2022. Aucun dossier n'a donc été conventionné en 2021 sur cet axe. Aucune dépense n'a été certifiée à la fin 2021.
10	Assistance Technique FEDER - REACT EU	Aucune opération n'a été programmée sur cet axe en 2021. Il est prévu l'utilisation du système d'AT forfaitaire comme dans le reste du PO.



### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	71,00			17,90			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	71,00			61,15			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	706,00			173			Problème d'arrondi en 2020
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	706,00			1 002,00			
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	27,00			14			
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	Plus développées	27,00			31			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	17,90			4,90			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	59,15			56,15			57,15		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	174,00			106,10			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	940,50			570,50			550,50		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	14,00			7,00			7,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	29,00			22,00			21,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	56,15			38,25			37,25		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	550,50			281,50			275,50		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00			0,00			0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	24,00			12,00			11,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00		
S	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1a - ACCROITRE LES ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA SRI-SI

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations	Millions d'euros	Plus développées	1 471,00	2014	1 544,00	1 579		Donnée de 2019 et premières estimations de 2020. Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations	1 497,00							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1ab	Dépense Intérieure de Recherche et de Développement des Administrations						

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	159,00			81			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	159,00			96			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			37 770 569,97			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	35 000 000,00			47 104 946,27			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	145,00			73			La baisse de la valeur du réalisé est due à la prise en compte d'une correction liée à un audit d'opération.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	145,00			113			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00						Nouvel indicateur inclus dans la révision du PO 2019 dans l'Axe 3. Rattaché également à axe 1 – PI1b par erreur sur SFC.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	34,00						Nouvel indicateur inclus dans la révision du PO 2019 dans l'Axe 3. Rattaché également à axe 1 – PI1b par erreur sur SFC.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — Réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	79,00			70,00			70,00		

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	92,00			90,00			89,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	18 784 643,18			30 441 187,30			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	31 369 840,18			32 898 186,65			32 898 186,65		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	77,00			73,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	107,00			81,00			81,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00			75,00			61,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	32 637 780,32			30 404 321,44			9 975 824,39		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	81,00			74,00			61,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00						0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00						0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1b - DEVELOPPER L'INNOVATION, LA CREATION DE VALEUR ET L'EMPLOI DANS LES FILIERES STRATEGIQUES ET PAR LES TECHNOLOGIES CLES

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales	Nombre	Plus développées	430,00	2014	451,50	522		Dont 427 émanant de personnes morales. Source : INPI, Statistiques régionales 2020.
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur	Emploi salarié		1 101 700,00	2014	1 118 556,00	1 911 300		Depuis 2019, cet indicateur inclut les champs du tertiaire marchand, de l'agriculture et des particuliers employeurs. Ces deux champs n'étaient pas inclus auparavant. Source : INSEE, Tableau de bord de la conjoncture et Bilan économique régional annuel.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales	524,00							
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur	1 881 212,00							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir1b5	Nombre de brevets déposés par les entreprises régionales						
Ir1b6	Nombre d'emploi salarié en région Provence Alpes Côte d'Azur						

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	138,00				98		La baisse de la valeur s'explique par une valeur déclarée précédemment qui, lors des vérifications effectuées en 2021, a été considérée comme non justifiée et a dû être corrigée
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	138,00				137		La baisse du conventionné est due à la déprogrammation d'une opération.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	50,00				28		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	50,00				50		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00				11 864 151,72		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	21 000 000,00				22 202 032,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00				139		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	150,00				151		

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	137,00			64,00			64,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	138,00			138,00			138,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	31,00			21,00			21,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	50,00			50,00			50,00		

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	11 636 402,00			8 035 990,28			8 035 990,28		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	22 202 032,08			80 096 556,86			22 202 032,08		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	68,00			3,00			0,00	0,00	
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	151,00			153,00			153,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	62,00			62,00			8,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	120,00			120,00			70,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	21 269 456,21			21 269 456,21			269 456,21		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	135,00			135,00			120,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3a - Renforcer la création d'entreprise, prioritairement dans les filières stratégiques

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés	Pourcentage	Plus développées	64,00	2017	65,00	62,56%		Pourcentage calculé sur la base des aides délivrées au titre du FIER qui font l'objet d'un suivi au titre de cette typologie, rapporté au total des mesures.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés	61,00							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3a2	Taux de concentration des aides économiques sur les entreprises des filières stratégiques et de technologies clés						

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	961,00			186			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 193, en tenant en compte le double compte est de 186. Cette dernier chiffre est indiqué comme valeur réalisée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	961,00			1 306			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	955,00			180			Le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir en compte le double compte est de 188, en tenant en compte le double compte est de 180. Cette dernier chiffre est indiqué comme valeur réalisée.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	955,00			1 300			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	43 030 000,00			38 595 585.87			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	43 030 000,00			194 394 524.78			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2 376,00			2			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	2 376,00			2 376			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	10 000 000,00			0			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur conventionnée en 2021. Pas de réalisation en 2021
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	10 000 000,00			26 500 000			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur conventionnée en 2021.
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	100,00			0			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur conventionnée en 2021. Pas de réalisation en 2021
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	100,00			265			Indicateur COVID, inclus lors de la modification CRII. Opération concernée par cet indicateur conventionnée en 2021.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	153,00			27,00			27,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 041,00			701,00			701,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	147,00			26,00			26,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 035,00			955,00			695,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	5 266 761,81			4 851 175,94			4 851 175,94		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	194 394 524,78			52 457 894,78			27 500 000,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 376,00			43,00			2 376,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00			45,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	45,00			45,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			27 500 000,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	20,00			0,00			0,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00		

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS3d - Développer les entreprises, notamment à l'international

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT	Part du CA réalisé à l'export (%)	Plus développées	14,20	2015	18,00	14,20		Pas de mise à jour depuis 2019 (source : INSEE).

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT	14,20							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir3d2	PART DU CA DES D'ENTREPRISES MONO-REGIONALES ET QUASI-MONO-REGIONALES REALISE A L'EXPORT						

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	35 000,00			5 284			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	35 000,00			5 284			Diminution du conventionné due à la réalisation d'avenants à la baisse sur 2 opérations.
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	26 052,00			3 655			
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	Plus développées	26 052,00			22 050			Diminution du conventionné due à la réalisation d'avenants à la baisse sur 2 opérations.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	5 284,00			5 284,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			75 649,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	2 355,00			6 441,00			6 441,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	84 535,00			84 535,00			66 235,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	75 649,00			75 649,00			75 649,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00			0,00			0,00		
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	66 235,00			66 235,00			66 235,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS2a - CONNECTER AU TRES HAUT DEBIT LES SITES PRIORITAIRES, STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	Site prioritaire	Plus développées	78,00	2014	443,00		78,00	

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	78,00		78,00		78,00		78,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2a	Nombre de Sites prioritaires raccordés au THD dans les zones délimitées par l'initiative privée	78,00		78,00		78,00	

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1			
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	Plus développées	1,00			1			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			1,00			1,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	1,00			1,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00		
S	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS2b - Renforcer les usages du numérique dans les PME/TPE

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créés disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne	Pourcentage	Plus développées	7,40	2014	15,00	9		Sur la base de la dernière donnée disponible, les entreprises créées au premier semestre de 2018, hors micro entrepreneurs et qui sont toujours disponibles au moment de l'enquête (novembre 2018). Source INSEE – Sine 2018. Pas de mise à jour depuis les données de 2018.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créés disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne	9,00							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2b2	Part des entreprises régionales nouvellement créés disposant d'un site internet ouvert ou en construction pour vendre en ligne						

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	70,00			35			
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	Plus développées	70,00			48			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	25,00			25,00			21,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	37,00			23,00			31,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	22,00			22,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00		
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	0,00		

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS2c - Développer les services numériques au service des territoires et des citoyens

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL	nombre de contributeurs	Plus développées	40,00	2014	160,00	146		Organisations contributrices à DataSud

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL	147,00							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir2c2	NOMBRE DE CONTRIBUTEURS ANNUELS A L'OPEN DATA REGIONAL						

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,80			2,86			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,80			17,90			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 580,00			15,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 580,00			2 934,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,60			2,60			2,60		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	17,90			17,90			19,14		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 934,00			2 934,00			3 369,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,30			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	616,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		



Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS4a - AUGMENTER LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION D'ENERGIE REGIONALE

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	pourcentage	Plus développées	10,00	2011	20,00	15,20		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	13,00		14,00		9,40		11,20	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4a	Part des énergies renouvelables produites dans la consommation finale brute d'énergie	10,40		10,00		10,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 183,00			697			La baisse de la valeur s'explique parce que, dans le cadre d'une opération, la réalisation avait été comptabilisée prématurément. Il a été décidé, par mesure de précaution, de ne pas tenir compte de cette réalisation et de la comptabiliser au solde de l'opération.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 183,00			4 864			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			981 290			La présence des valeurs réalisées supérieures à celles conventionnées est liée au fait que dans une des opérations programmées les systèmes mis en place par le porteur se sont révélés plus performants que prévu
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	920 000,00			921 234			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	28 200,00			723,83			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	28 200,00			7 792,24			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	982,00			1 030,00			860,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 864,00			4 452,00			1 492,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	981 290,00			981 290,00			981 290,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			921 234,00			921 234,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	486,98			304,00			162,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 792,24			53 567,94			2 748,43		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 282,00			1 282,00			860,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	921 234,00			921 234,00			185 934,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 686,62			2 686,62			2 160,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS4c - ACCROITRE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU LOGEMENT ET DES BATIMENTS PUBLICS

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	Millions de Tep/an (tonnes équivalent pétrole)	Plus développées	4,20	2012	3,50	3,60		.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	3,70		3,69		3,56		3,72	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4c	Consommation d'énergie totale des secteurs du logement et du tertiaire public	3,90		4,20		4,20	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 300,00			0			
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	Utilisateurs	Plus développées	1 300,00			205			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	205,00			205,00			205,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00		
S	CO33	Efficacité énergétique: Nombre d'utilisateurs d'énergie supplémentaires connectés à des réseaux intelligents	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4d - Développer et mettre en œuvre des systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension
Objectif spécifique	OS4d - REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE GRACE AUX SYSTEMES INTELLIGENTS

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	économies d'énergie	Plus développées	3,00	2012	35,00	3		Valeur non actualisée en 2021.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00		3,00		3,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4d	Pourcentage d'économies d'énergies pour les connectés à un réseau intelligent (économies d'énergie par actions de maîtrise de l'énergie et pilotage optimisé + énergie autoproduite)	3,00		3,00		3,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	16 722,00			757,77			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	16 722,00			4 879			
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			4			
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	Plus développées	11,00			14			
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			0			
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	Services de déplacements alternatifs	Plus développées	5,00			1			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	68,77			468,80			68,80		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 821,18			16 712,62			16 308,70		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	3,00			3,00			3,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	14,00			14,00			9,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	1,00			1,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	15 286,70			15 351,14			0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	5,00			3,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	0,00		
S	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	0,00		
F	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00		
S	IR4e4	Nombres de services de déplacement 'alternatifs' améliorés ou créés dans les quartiers sensibles	0,00		

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS4e - AUGMENTER LE REPORT MODAL SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET FAVORISER L'UTILISATION DE SOURCES D'ENERGIE A FAIBLE INTENSITE DE CARBONE DANS LES TRANSPORTS

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	Millions de voyageurs (par an)	Plus développées	332,00	2013	415,16	552,52		Données de 2021 pour Aix-Marseille Provence (réseau urbain, interurbain et scolaire), Toulon Provence Méditerranée, Société Chemins de fer de Provence, TER et LER. Les données concernant Métropole Nice-Côte d'Azur ne seront disponibles qu'en juillet 2022.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional	377,80							

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir4e	Fréquentation annuelle des principaux réseaux de transports collectifs des 3 grandes métropoles (Marseille, Toulon, Nice) et du ferroviaire régional						

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 3 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	11,00			6			
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	Ouvrage	Plus développées	11,00			14			
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	14,00			0,83			
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	km	Plus développées	14,00			6,66			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	5,00			0,00			0,00		
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	13,00			0,00			0,00		
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,83			0,00			0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	6,66			6,46			11,56		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité	0,00			0,00			0,00		
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	0,00			0,00			0,00		
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré	11,56			7,96			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité		0,00	
S	IR6d1	Ouvrage de restauration de continuité		0,00	
F	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré		0,00	
S	IR6d2	Linéaire de cours d'eau restauré		0,00	

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS6d - REDUIRE LA PRESSION SUR LA BIODIVERSITE EN INTERVENANT SUR LES TRAMES VERTES ET BLEUES

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir6d	Surfaces artificialisées	ha/an	Plus développées	9 386,00	2012	5 000,00	7 126,00		Dernière valeur disponible : 2020. Source Tableau Teruti Lucas (Ministère de l'Agriculture) En 2020, la surface supplémentaire de sols artificialisée est de 7 126 (surface totale 2019 : 323 560 et surface totale 2020 : 330 686)

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	12 438,00		12 438,00		12 438,00		11 782,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir6d	Surfaces artificialisées	11 214,00		12 234,00		9 250,00	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4 / 8a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	116,00			84			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	116,00			258			Une opération a été déprogrammée conduisant à la diminution du conventionné (conventionné réduit de 558 à 258)
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			1 671			
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m2	Plus développées	4 200,00			5 579			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	55,00			35,00			35,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	558,00			466,00			370,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	1 260,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	5 408,00			2 823,00			1 896,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	402,00			2,00			0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00			0,00			0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	481,00			389,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00		
S	IR8a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	OS8a4 - DEVELOPPER LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	Chômeur	Plus développées	11,60	2012	10,00	9,10		Valeur 2020.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,00		11,00		11,00		11,47	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir8a	Taux de chômage dans les agglomérations	11,60		11,60		11,60	

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 4 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	300 000,00			236 639,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	300 000,00			393 958,00			La diminution du conventionné s'explique par l'abandon d'une opération par un porteur de projet.
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	23 176,00			9 331,23			
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	Plus développées	23 176,00			21 524,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	228 704,00			10 280,00			185,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	409 901,00			349 309,00			409 003,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	9 029,73			3 901,00			3 901,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	20 975,86			15 624,00			11 708,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	39 273,00			1 351,00			0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00			0,00			0,00		
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	2 510,00			1 170,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00		
F	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	0,00		

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS9a4 - AMELIORER L'EMPLOYABILITE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	Equipement	Plus développées	1 567,00	2013	1 645,00	2 117,00		Donnée de 2020 (Source INSEE). Forte hausse due en grande partie à une augmentation dans les services d'aide aux adultes handicapés et aux personnes âgées.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 715,00		1 560,00		1 560,00		1 600,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir9a	Niveau d'équipement dans les agglomérations	1 600,00		1 567,00		1 567,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 5 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						4262	2264	1998				166	159
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					2195	1329	868					192	131
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	436,00			771	484	287				92	68
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					12710	6806	5904					418	389
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	14 451,00			9783	5263	4520				371	331
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					4154	2172	1982					226	198
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	226,00			666	415	251				68	58
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					11191	5870	5321					497	448
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					18409	9698	8711					0	0
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 281,00			14102	7493	6609				0	0
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0	0	0					0	0
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					500	245	255					0	0
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					14186	7383	6803					0	0

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	316	341	346	355	451	392	498	339	363	334	124	78
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	323	249	223	178	192	133	143	80	143	62	111	32
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	81	78	85	63	51	33	60	24	51	12	63	8
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1455	1214	1495	1162	1479	1152	1175	1116	641	745	143	126
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	1210	941	1208	914	1139	924	811	850	446	504	78	56
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	437	390	447	337	436	448	324	328	234	247	61	34
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	111	79	93	65	59	32	34	10	30	4	14	3
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1240	1110	1273	1072	1223	1095	930	922	526	577	177	97
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	2479	2113	2 859,00	2 543,00	2 594,00	2 173,00	420,00	463,00	1 346,00	1 419,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1857	1593	2 277,00	1 972,00	1 930,00	1 652,00	347,00	308,00	1 082,00	1 084,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	60	89	88,00	66,00	59,00	56,00	9,00	13,00	29,00	31,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1904	1658	2 186,00	2 066,00	1 880,00	1 656,00	328,00	328,00	1 085,00	1 095,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	1,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	7,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	6,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	Nombre (Nombre d'entretiens)		Nombre	13 858,00						17472,00			3134			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	Proportion (Pourcentage de satisfaction)	IR102 Nombre d'usagers accompagnés	Proportion	79,00%			109,65			88,07%			0%	%	%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	Nombre (Apprentis)		Nombre	31 148,00			5,76			231 741,00			51 346			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	14 338,00			3 065,00				11 273,00			11 273,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,62%	86,16%	83,93%	0,00%	0,00%	0,00%		86,62%	86,16%	83,93%	98%	98,00%	98,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	180 288,00	120506,00	59 782,00	39 061,00	26014,00	13047,00		141 227,00	94 492,00	46 735,00	28 998,00	19 628,00	9 370,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,62%	86,16%	83,93%	89%	89,00%	89,00%		86,62%	86,16%	83,93%	97,08%	97,08	97,08%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	112 229,00	74 864,00	37 365,00	28 769,00	19 391,00	9 378,00		83 460,00	55 473,00	27 987,00	27 995,00	18 591,00	9 404,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	86,42%	86,79%	86,07%	51,56%	51,56%	51,56%		87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	87,90%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	55 465,00	36 882,00	18 583,00	27 887,00	18 439,00	9 448,00		27 578,00	18 443,00	9 135,00	27 578,00	18 443,00	9 135,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
Ir100	Nombre d'entretiens téléphoniques dans le cadre du Numéro vert dédié à l'orientation	Plus développées	0,00			0,00			
Ir103	Taux de satisfaction des publics accueillis	Plus développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
Ir104	Nombre d'apprentis en Provence-Alpes-Côte d'Azur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				21016	10591	10425				2648	1326	1322
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				6275	3011	3264				759	368	391
CO03	personnes inactives	Plus développées				10453	5990	4463				1583	858	725
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	2 314,00			4128	2478	1650				903	500	403
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0	0	0				0	0	0
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	20 143,00	10 072,00	10 071,00	15660	9067	6593				2243	1250	993
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1029	466	563				179	81	98
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1029	466	563				179	81	98
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	25 991,00			16859	9462	7397				2009	1045	964
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	12 039,00	6 020,00	6 019,00	9254	4723	4531				1386	710	676
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				5089	2194	2895				788	399	389
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	6 149,00	3 075,00	3 074,00	5152	2631	2521				783	365	418
CO16	participants handicapés	Plus développées				2317	10984	1233				380	183	197
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				12005	6180	5825				1341	719	622
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				725	491	234				105	65	40
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3864	1962	1902				496	248	248
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0	0	0				0	0	0
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0	0	0				0	0	0
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	5,00			2	0	0				0	0	0
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0	0	0				0	0	0
	Total général des participants					31469	16581	14888				4231	2184	2047

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4146	2180	1966	4447	2293	2154	4355	2253	2102
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1165	553	612	1313	628	685	1287	655	623
CO03	personnes inactives	Plus développées	1920	1034	886	1836	994	842	1764	981	783
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	934	496	438	818	446	372	556	316	240
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3020	1721	1299	3024	1709	1315	3008	1679	1329
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	204	79	125	201	101	100	199	101	98
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	204	79	125	201	101	100	199	101	98
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2882	1523	1359	3125	1729	1396	3342	1916	1426
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1953	1079	874	1944	998	946	1815	928	887
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1192	582	610	1161	514	647	923	368	555
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	991	519	472	991	475	516	960	488	472
CO16	participants handicapés	Plus développées	495	225	270	509	226	283	400	197	203
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2339	1232	1107	2544	1388	1156	2567	1309	1258
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	128	73	55	107	78	29	142	99	43
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	805	411	394	803	404	399	741	407	334
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	1,00			0,00			2,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6066	3214	2852	6283	3287	2996	6119	3234	2885

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3202	1492	1710	1767	826	941	451	221	230
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	981	460	521	614	273	341	156	74	82
CO03	personnes inactives	Plus développées	1471	923	548	1320	800	520	538	382	156

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	324	221	103	366	310	56	212	177	35
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2052	1237	815	1722	1037	685	570	416	154
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	148	63	85	86	37	49	12	4	8
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	148	63	85	86	37	49	12	4	8
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	2760	1579	1181	2041	1173	868	680	480	200
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1232	583	649	713	336	377	210	88	122
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	645	222	423	303	92	211	77	17	60
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	792	393	399	434	244	190	192	140	52
CO16	participants handicapés	Plus développées	288	133	155	202	93	109	43	27	16
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1920	909	1011	1087	509	578	204	111	93
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	96	65	31	84	60	24	60	48	12
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	556	268	288	376	181	195	86	42	44
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0			0			0		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0			0			0		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0			0			0		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0			0			0		
	Total général des participants		4673	2415	2258	3087	1626	1461	989	603	386

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	21,00	18,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	15,00	12,00	3,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	21,00	18,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	20,00	17,00	3,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	9,00	7,00	2,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	4,00	4,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	3,00	3,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00	0	0
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		21	18	3

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	Personnes	58 918,00			50251	24399	25852				0	0	0
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	Personnes	621,00			570	509	61				53	44	9
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	Personnes	2 344,00			1964	900	1064				269	136	133
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	Nombre	27,00			0	0	0				0	0	0

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	130,00	112,00	18,00	24883,00	12379,00	12504,00	1367,00	536,00	1031,00	931,00	334,00	597,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	55,00	41,00	14,00	40,00	36,00	4,00	51,00	47,00	4,00	36,00	32,00	4,00	179,00	162,00	17,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	466	231	235	442	212	230	383	178	205	246	90	156	139	47	92
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR102	Nombre d'usagers accompagnés	Plus développées	22740,00	11038,00	11 702,00	0,00	0,00	0,00
IR103	Jeunes sous main de justice participants à l'action	Plus développées	145,00	137,00	8,00	11,00	10,00	1,00
IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Plus développées	19,00	6,00	13,00	0,00	0,00	0,00
IR105	Nombre d'actions de promotion et de développement de l'apprentissage réalisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 8 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Nombre (Entités)		Nombre							1,00			1			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	1,00			1,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total général des participants					0,00	0	0	0	0	0	0	0	0

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	Chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	EUR	20 000 000,00			2 927 450,60			22,89			4 579 572,05		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	Number of items	11 764 706,00			5 000 000,00			58,25			6 852 900,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	2 927 450,60			0,00			0,00			0,00			0,00		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	5 000 000,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV1	Valeur de l'équipement de protection individuelle acheté	Plus développées	0,00			0,00		
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Common result indicators for ESF and ESF REACT-EU (by priority axis, investment priority, and by category of region). Data on all common ESF result indicators (with and without target) shall be reported broken down by gender. For a Technical Assistance priority axis only those common indicators shall be reported for which a target has been set - 8 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
			Hommes	Femmes										
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014	
			Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	Nombre (Formations)		Nombre							120			120			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00				0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CVr1	Nombre de formations à distance déployées ou développées	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0	0
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00			0	0	0	0	0	0
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00			0	0	0	0	0	0
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00			0	0	0	0	0	0
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00			0	0	0	0	0	0
	Total général des participants					0,00			0	0	0	0	0	0

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	EUR	6 000 000,00			0,00			0,00			0		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	Entités	4,00			0,00			0,00			0		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes												
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Plus développées	0,00			0,00		
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - FAVORISER LA REPARATION DES DOMMAGES A LA SUITE DE LA CRISE ENGENDREE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET DE SES CONSEQUENCES SOCIALES ET PREPARER UNR REPRISSE ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET RESILIENTE DE L'ECONOMIE
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 9 / 13i**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		72,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		72,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		23,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		23,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		49,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		49,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		850 000,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		850 000,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR		7 064 801,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR		7 064 801,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		25 532 333,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		25 532 333,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		7 064 815,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		7 064 815,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés	Etablissements		5,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés	Etablissements		5,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services		15,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services		15,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021
F	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)	Kilomètres		85,00			0			Les AAP ont été lancés durant l'année 2021. Les conventionnements avec les porteurs sont en cours
S	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)	Kilomètres		85,00			0			Aucune réalisation sur l'année 2021

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien									
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien									
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions									
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions									
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions									
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés									
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés									
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement									
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement									
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement									
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement									
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19									
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19									
F	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés									
S	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés									
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés									
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés									
F	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)									
S	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)									

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien									
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien									
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions									
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions									
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions									
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés									
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés									
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement									
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement									
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement									
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement									
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19									
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19									
F	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés									
S	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés									
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés									
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés									
F	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)									
S	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions			
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés			
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement			
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement			
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement			
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19			
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19			
F	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés			
S	IR13i	Nombre d'établissements sanitaires et médico-sociaux nouveaux ou améliorés			
F	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés			
S	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés			
F	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)			
S	RCO58	Longueur des pistes cyclables nouvellement construites ou améliorées (sécurité)			



Axe prioritaire	9 - FAVORISER LA REPARATION DES DOMMAGES A LA SUITE DE LA CRISE ENGENDREE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET DE SES CONSEQUENCES SOCIALES ET PREPARER UNR REPRISE ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET RESILIENTE DE L'ECONOMIE
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	Oc1 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de la COVID-19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir13i	Emploi salarié privé	Individus		1 418 562,00	2019	1 418 562,00	1 452 200,00		<i>Donnée provisoire au 31/12/2021. Source : INSEE Tableau de bord de la conjoncture et Bilan économique annuel</i>

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir13i	Emploi salarié privé								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir13i	Emploi salarié privé						

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 10**

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER - REACT EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		2,00			5			
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires		2,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels									
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels									

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels									
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels			
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels			

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER - REACT EU
Objectif spécifique	10 - Garantir l'efficacité du pilotage du volet REACT EU

**Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 10 / 10**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir10	Taux de consommation des crédits REACT-EU	%		0,00	2021	100,00			

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir10	Taux de consommation des crédits REACT-EU								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir10	Taux de consommation des crédits REACT-EU						

**Tableau 3A: Common and programme specific output indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis, investment priority, broken down by category of region for the ERDF) - 6**

Axe prioritaire		6 - Assistance technique FEDER								
(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes	184,00			224			Valeur annuelle cumulée depuis le début de la programmation.
S	IR6a	ETP d'agents concernés	Personnes	184,00						
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires	55,00			40			Pas de séminaires « FEDER classique » organisés en 2021.
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	Nombre de séminaires	55,00						
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions	100,00			107			Dont 9 actions réalisées en 2021 (interfonds).
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	Nombre d'actions	100,00						
F	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi	13,00			26			
S	IR6d	Comité de suivi organisé	Nombre de comité de suivi	13,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	86,64		56,50			9,26		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	249,72		249,72			42,13		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	25,00		24,00			24,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	33,00		33,00			21,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	43,00		30,00			30,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	46,00		46,00			6,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	24,00		5,00			5,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	26,00		26,00			8,00		

(1) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	6,41		9,55			0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	42,13		42,13			0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	24,00		0,00			0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	21,00		21,00			0,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	30,00		0,00			0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	6,00		6,00			0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	5,00		0,00			0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	8,00		8,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00		
S	IR6a	ETP d'agents concernés	0,00		
F	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
S	IR6b	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels	0,00		
F	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00		
S	IR6c	Actions d'information et de Communication	0,00		
F	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00		
S	IR6d	Comité de suivi organisé	0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

**Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 6 / OS6.1**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir61	Taux d'erreur	Pourcentage		3,42	2013	2,00			Taux d'erreur extrapolé résiduel RTER, sur ce RAC 2021.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	0,93		1,31		1,31		3,42	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir61	Taux d'erreur	3,42		3,42		3,42	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS6.2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Table 1: Result indicators for the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund (by priority axis and specific objective); applies also to Technical Assistance priority axis - 6 / OS6.2**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	Taux d'information		14,00	2014	20,00	15,00		Source : Enquête IFOP pour la Région PACA (novembre 2020). Enquête réalisé tous les deux ans.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	15,00		15,00		15,00		17,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Ir62	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE	17,00		14,00		14,00	

**Tableau 4A : Common output indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID			2020			2019			2018					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID			2017			2016			2015					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID		Indicateur	Catégorie de région			2014								
						Total	Hommes		Femmes					

**Table 4B: Programme specific output indicators for the ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2021		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		Personnes	56,00			104						17		
IR7b	Participants en formation		Personnes	140,00			256,00			1,69			27		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		Contrôles sur site	150,00			163,00			1,04			8		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		Séminaires	10,00			33,00			3,40			3		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		Actions	100,00			106,00			0,97			9		
IR7f	Comité de Suivi organisé		Comité de suivi	13,00			27,00			1,77			4		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020			2019			2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes												
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		15,60			14,73			13,87			14,73			14,16		
IR7b	Participants en formation		17,00			36,00			35,00			26,00			46,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		1,00			13,00			49,00			61,00			32,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		4,00			3,00			4,00			7,00			16,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		13,00			16,00			22,00			16,00			15,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		6,00			4,00			5,00			3,00			2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IR7a	Equivalent Temps Plein d'agents concernés		10,54			3,59		
IR7b	Participants en formation		54,00			22,00		
IR7c	Nombres de contrôles sur sites		0,00			0,00		
IR7d	Séminaires organisés à destination des bénéficiaires potentiels		0,00			0,00		
IR7e	Nombre d'Actions d'information et de Communication		14,00			1,00		
IR7f	Comité de Suivi organisé		2,00			1,00		

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS7.1 - GARANTIR UNE GESTION DU FSE EFFICACE SECURISEE ET LISIBLE

**Tableau 2C : Programme specific result indicators for ESF, ESF REACT-EU, YEI and YEI REACT-EU - 7 / OS7.1**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2021						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		Nombre (Nombre de porteurs de projets)		Nombre	100,00						324,00			18,00			
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		Proportion (Taux d'information)		Proportion	20,00%						15%	%	%	%	%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2020						2019					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		296,00			19,00			277,00			33,00		
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		15,00%	%	%	15,00%	%	%	15,00%	%	%	15,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		244,00			61,00			183,00			40,00		
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		15,00%	%	%	15,00%	%	%	17,00%	%	%	17,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		143,00			56,00			87,00			87,00		
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		17,00%	%	%	17,00%	%	%	14,00%	%	%	14,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ir71	Nombre de porteurs de projets renseignés en amont d'une demande de financement FSE		0,00			0,00		
Ir72	Sentiment d'information sur les projets soutenus par l'UE en Région		14,00%	%	%	14,00%	%	%

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	449 <sup>1</sup>
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0 (prévu seulement sur l'axe REACT EU)
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	201

<sup>1</sup> 365 entreprises dédoublonnées pour l'axe 1 et 84 entreprises dédoublonnées pour l'axe 4 soit un total dédoublonné de 449 Par erreur en 2020 on avait mis 450

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2021 Cumul - hommes	2021 Cumul - femmes	2021 Total annuel	2021 Total annuel - hommes	2021 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	365,00					
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	201,00					
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	50 459 737,59					
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	170 490 923,41					
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	14,00					
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	42 384 597,97					
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	3 655,00					
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1,00					
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	35,00					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,86					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	697,00					
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00					
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	87 527 523,72					
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	4,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	84,00					
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	14 385 735,03					
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	9 331,23					
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	4 128,00	2478	1650			
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	16 859,00	9462	7397			
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	9 254,00	4723	4531			
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	3,00					
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	147 697 524,09					
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1964	900	1064			
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	4 560 518,68					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2019 Cumul total	2018 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	359,00	158,00	158,00	Pour le cumul 2021, le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 372, en tenant compte du double compte il est de 365. Ce dernier nombre est retenu comme valeur du réalisé.
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	174,00	45,00	45,00	Pour le cumul 2021, le nombre d'entreprises concernées par l'indicateur sans tenir compte du double compte est de 216, en tenant compte du double compte il est de 201. Ce dernier nombre est retenu comme valeur du réalisé.
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	16 903 163,81	12 887 166,22	12 887 166,22	
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	124 563 375,78	87 875 571,71	56 569 241,81	
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	14,00	7,00	7,00	
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	38 760 363,42	30 090 698,73	21 692 969,77	
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	2 355,00	6 441,00	6 441,00	
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1,00	1,00	1,00	
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	25,00	21,00	21,00	
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,60	2,60	2,60	
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	982,00	1 030,00	860,00	
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	981 290,00	981 290,00	981 290,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2019 Cumul total	2018 Cumul total	Observations
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	60 158 539,09	40 281 728,66	33 422 631,41	
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	3,00	3,00	3,00	
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	55,00	35,00	35,00	
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	9 218 773,93	7 556 291,77	5 758 718,67	
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	9 029,73	3 901,00	3 901,00	
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	2 637,00	2 110,00	1 388,00	
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	13 020,00	11 732,00	9 215,00	
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	7 229,00	6 271,00	4 510,00	
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	3,00	2,00	2,00	
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	108 875 206,14	83 010 181,99	52 109 194,50	
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	1 563,00	1 352,00	937,00	
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	2 927 450,68	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	19 395 613,65	0,00	0,00	0,00
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	3 895 426,87	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	7 410 893,64	0,00	0,00	0,00
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	859,00	516,00	226,00	15,00
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	5 721,00	2 601,00	694,00	20,00
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	2 415,00	906,00	211,00	1,00
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	24 326 596,97	0,00	0,00	0,00
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	479,00	157,00	19,00	0,00
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	58			1 258,00		
1	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			1 005,00		
1	O	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	FEDER	Plus développées	4910000			64 030 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	39 961 393,32			259 964 000,00		
1	O	IR1a	Nombre d'infrastructure développée ou équipée soutenue	Infrastructure	FEDER	Plus développées	6			27,00		
2	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	13 809 232,65			62 208 000,00		
2	O	IR2a	Nombre de prises FTTH financées pour les territoires concernés par le déploiement public	Prises FTTH	FEDER	Plus développées	20 200			26 052,00		
2	O	IR2b	Nombre d'entreprises accompagnées dans le champ du numérique	Entreprises	FEDER	Plus développées	1			1,00		
2	O	IR2c	Nombre de nouveaux produits ou services numériques réalisés et/ou améliorés	Nouveaux produits ou services	FEDER	Plus développées	13			70,00		
3	O	CO30	Energies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	2,9			18,80		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	800			4 183,00		
3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	920000			920 000,00		
3	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	26 726 067,87			190 008 336,00		
3	O	IR4e3	Nombre de gares (ferroviaires ou routières) aménagées en pôle d'échanges	Pôles d'échanges	FEDER	Plus développées	4			11,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	52			116,00		
4	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FEDER	Plus développées	6 393 784,93			36 550 000,00		
4	O	IR9a	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins de services sociaux	m2	FEDER	Plus développées	1600			23 176,00		
5	O	CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Number	FSE	Plus développées	227			2 314,00		
5	O	CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Number	FSE	Plus développées	1479			25 991,00		
5	O	CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Number	FSE	Plus développées	3993			12 039,00	6 019,50	6 019,50
5	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Plus développées	2			5,00		
5	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées	44 803 423,21			282 942 364,00		
5	O	IR104	Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur demandeur d'emploi	Personnes	FSE	Plus développées	192			2 344,00		
8	F	IF1	Montant Certifié TTC	Euros ( % )	FSE	Plus développées				26 000 000,00		

### 3,4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Allocation financière de l'axe prioritaire sur la base du programme opérationnel						Données cumulées sur l'état d'avancement financier du programme opérationnel					
Axe prioritaire	Fonds	catégorie de régions	Base pour le calcul du soutien de l'Union	Financement total (€)	Taux de cofinancement en %	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Proportion de l'allocation totale couverte avec les opérations sélectionnées (%)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de l'allocation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires (%)	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Montant total	259 964 000,00	50,00	326 631 650,11	125,64	276 778 773,55	170 189 161,50	65,47	70
2	FEDER	Plus développées	Montant total	62 208 000,00	50,00	69 432 440,00	111,61	56 119 944,06	42 384 897,97	68,13	27
3	FEDER	Plus développées	Montant total	190 008 336,00	50,00	227 643 895,62	119,81	196 593 152,83	87 449 215,76	46,02	85
4	FEDER	Plus développées	Montant total	36 550 000,00	50,00	38 447 012,09	105,19	33 415 172,12	14 734 982,03	40,31	40
5	FSE	Plus développées	Montant total	256 942 364,00	50,00	299 526 337,75	116,57	293 094 253,32	148 304 911,88	57,72	81
8	FSE	Plus développées	Montant total	26 000 000,00	50,00	20 435 574,09	78,60	20 435 574,09	4 560 518,68	17,54	10
9	FEDER REACT -EU		Montant total	99 738 360,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
10	FEDER REACT -EU		Montant total	7 064 800,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
6	FEDER	Plus développées	Montant total	19 902 136,00	50,00	31 635 670,97	158,96	31 635 670,97	10 477 311,13	52,64	5
7	FSE	Plus développées	Montant total	10 414 172,00	50,00	16 422 493,98	157,69	16 422 493,98	5 573 127,57	53,51	3
<b>Montant total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>568 632 472,00</b>	<b>50,00</b>	<b>693 790 668,79</b>	<b>122,01</b>	<b>594 542 713,53</b>	<b>325 235 568,39</b>	<b>57,20</b>	<b>227</b>
<b>Montant total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>293 356 536,00</b>	<b>50,00</b>	<b>336 384 405,82</b>	<b>114,67</b>	<b>329 952 321,39</b>	<b>158 438 558,13</b>	<b>54,01</b>	<b>94</b>
<b>Montant total</b>	<b>FEDER REACT -EU</b>			<b>106 803 160,00</b>	<b>82,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>				<b>968 792 168,00</b>	<b>53,60</b>	<b>1 030 175 074,61</b>	<b>106,34</b>	<b>924 495 034,92</b>	<b>483 674 126,52</b>	<b>49,93</b>	<b>321</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		06	FR82	439 400,00	200 000,00	434 500,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	01		20	FR82	1 443 725,00	721 863,00	1 430 788,66	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR82	391 960,00	195 980,00	391 960,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR82	478 892,91	215 501,81	206 719,55	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		07	FR82	13 114 099,00	8 524 164,35	9 175 433,31	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		10	FR82	11 853 791,15	6 877 966,76	2 504 062,24	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		11	FR82	2 473 296,82	865 653,89	2 473 296,82	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		12	FR82	730 689,56	365 344,78	607 012,33	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		13	FR82	495 983,00	247 991,50	399 519,28	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		22	FR82	1 671 951,00	1 095 763,00		1
1	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	01		07	FR82	11 476 700,00	5 164 515,00		1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	01		17	FR82	4 064 962,00	2 032 481,00		1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	03		20	FR82	400 000,00	200 000,00	400 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		08	FR82	12 225 172,98	6 112 586,49	10 291 671,57	1
1	FEDER	Plus développées	057	01	01	07	01		10	FR82	19 706 073,44	12 029 062,53		1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		19	FR82	6 355 443,92	6 355 443,92	3 263 504,08	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR82	17 425 101,39	17 425 101,39	5 201 538,79	8
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		22	FR82	7 553 019,00	7 393 019,00	794 652,79	4
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR82	8 050 192,00	7 746 192,00	2 929 691,34	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		22	FR82	22 037 595,38	22 037 595,38	16 290 486,13	3
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		20	FR82	4 190 000,00	3 461 216,22	994 364,10	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		18	FR82	3 317 200,00	3 317 200,00	2 490 895,87	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR82	3 006 668,80	2 709 640,99	2 162 638,95	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		20	FR82	3 040 000,00	3 040 000,00	2 221 284,48	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		24	FR82	5 550 000,00	5 550 000,00	5 321 765,16	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		24	FR82	10 000 000,00	5 000 000,00	9 999 580,21	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	02	07	03		18	FR82	1 891 719,46	1 891 719,46	1 808 537,45	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		06	FR82	2 952 711,00	1 699 189,00		3
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		07	FR82	400 000,00	200 000,00	400 000,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		12	FR82	922 127,49	435 705,24		1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		13	FR82	2 395 485,02	1 087 160,74	1 042 609,43	3
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		20	FR82	2 882 507,04	1 441 253,52	2 128 196,87	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		07	FR82	247 927,00	123 963,00	243 230,12	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		10	FR82	472 601,00	200 000,00	472 601,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	02	07	01		13	FR82	728 292,23	509 804,53	728 292,23	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		22	FR82	940 505,14	624 917,64	227 966,11	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	03		05	FR82	479 584,18	239 792,09	455 499,45	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		01	FR82	1 120 000,00	560 000,00	997 032,63	3
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR82	1 409 293,20	984 005,32	1 248 625,89	1
1	FEDER	Plus développées	067	03	01	07	03		16	FR82	55 860 038,00	55 860 038,00	36 681 788,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	03	07	07	03		16	FR82	33 968 292,00	33 968 292,00	26 547 514,87	2
1	FEDER	Plus développées	067	04	07	07	03		16	FR82	27 668 650,00	27 668 650,00	6 917 162,50	1
1	FEDER	Plus développées	067	05	07	07	03		16	FR82	20 000 000,00	20 000 000,00	10 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		07	FR82	800 000,00	400 000,00	304 739,29	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	02	07	02		13	FR82	1 965 487,36	1 965 487,36	1 965 487,36	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR82	18 418 042,47	18 418 042,47	18 418 042,47	1
2	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		18	FR82	19 022 467,00	10 818 452,00	15 108 145,14	1
2	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	02		08	FR82	765 592,00	382 796,00	760 201,45	1
2	FEDER	Plus développées	071	01	01	07	02		11	FR82	1 031 166,51	1 031 166,51		1
2	FEDER	Plus développées	071	01	01	07	02		24	FR82	2 068 431,00	1 411 911,00		1
2	FEDER	Plus développées	071	01	03	07	02		18	FR82	284 000,00	284 000,00		1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	01	02		13	FR82	260 510,16	260 510,16		1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR82	7 641 427,81	7 641 427,81	1 476 046,09	6
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		22	FR82	1 750 000,00	1 750 000,00	1 483 621,87	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		24	FR82	1 049 500,00	1 049 500,00	208 856,40	1
2	FEDER	Plus développées	078	01	03	07	02		18	FR82	280 350,42	280 350,42		1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	01	02		13	FR82	2 431 851,00	2 431 851,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		13	FR82	1 915 000,00	1 915 000,00		1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		17	FR82	786 625,27	786 625,27		1
2	FEDER	Plus développées	079	01	01	07	02		24	FR82	1 147 353,00	781 219,45	1 130 527,86	1
2	FEDER	Plus développées	079	01	02	07	02		18	FR82	660 400,00	660 400,00	660 400,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
2	FEDER	Plus développées	081	01	01	07	02		20	FR82	7 154 768,31	3 577 384,16	579 007,03	3
2	FEDER	Plus développées	081	01	02	07	02		20	FR82	548 173,21	548 173,21	343 267,82	1
2	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR82	251 294,48	125 647,24	251 294,48	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR82	358 726,21	358 726,21	357 695,79	1
3	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	06		24	FR82	685 160,00	547 678,00	441 898,94	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR82	1 715 280,31	1 456 542,15	1 715 280,31	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		24	FR82	3 018 563,40	1 358 353,53	2 891 968,34	1
3	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	06		22	FR82	303 179,00	239 544,79		1
3	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR82	908 946,06	908 946,06	875 455,42	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		08	FR82	14 132 035,66	11 588 260,35	3 160 157,87	5
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR82	37 232 299,39	25 510 869,41	17 369 389,53	10
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		18	FR82	511 726,93	363 970,33	484 694,50	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		21	FR82	1 872 903,12	1 495 244,76	1 685 741,98	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		08	FR82	9 003 670,77	3 949 971,74	3 297 006,26	3
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		17	FR82	12 330 943,97	4 930 539,10	11 480 670,68	4
3	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		18	FR82	813 750,00	813 750,00	78 622,04	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		08	FR82	602 444,26	117 600,00	557 475,19	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		18	FR82	437 178,00	437 178,00	411 747,93	1
3	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		24	FR82	103 000,00	103 000,00	102 985,98	1
3	FEDER	Plus développées	015	01	01	07	04		10	FR82	747 683,57	299 073,43		1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	01	04		18	FR82	5 942 325,00	5 942 325,00	5 942 325,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR82	60 538 444,07	60 538 444,07	9 207 731,44	14
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		17	FR82	1 708 741,00	1 708 741,00	810 630,72	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		18	FR82	6 700 000,00	6 700 000,00	6 700 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR82	12 655 200,00	12 655 200,00	1 660 565,42	2
3	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		18	FR82	590 000,00	590 000,00	358 155,23	1
3	FEDER	Plus développées	036	01	03	07	04		12	FR82	992 842,70	992 842,70	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		12	FR82	8 021 333,12	8 021 333,12	2 800 286,33	3
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		18	FR82	5 401 677,00	5 401 677,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	01	04		24	FR82	8 580 000,00	8 580 000,00		2
3	FEDER	Plus développées	043	01	01	07	04		12	FR82	4 502 557,42	4 502 557,42		7
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR82	5 301 872,97	5 301 872,97	1 698 588,93	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		18	FR82	3 945 140,45	3 945 140,45	3 723 520,14	2
3	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		18	FR82	571 263,67	571 263,67	415 346,37	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR82	2 412 500,00	1 930 000,00		1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		18	FR82	2 489 447,90	2 489 447,90	961 929,09	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		22	FR82	7 368 190,29	7 368 190,29	4 845 728,98	3
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		08	FR82	2 892 940,84	2 892 940,84	2 532 938,30	2
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		10	FR82	666 935,54	396 935,54	595 919,28	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		18	FR82	319 143,00	319 143,00	183 745,18	1
3	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR82	1 265 850,00	1 265 850,00	101 014,59	1
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	01	09		21	FR82	2 061 027,73	1 271 160,10	442 968,00	4
4	FEDER	Plus développées	052	01	01	07	09		18	FR82	1 282 587,20	842 587,20		1
4	FEDER	Plus développées	053	01	01	01	09		20	FR82	170 000,00	85 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	054	01	01	07	09		21	FR82	3 190 036,82	3 190 036,82	1 403 404,35	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		15	FR82	804 000,00	608 402,00	627 168,82	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	08		21	FR82	1 091 617,00	694 392,50	295 225,29	2
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		12	FR82	294 370,00	147 185,00	294 370,00	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		18	FR82	780 132,60	780 132,60	742 981,09	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		19	FR82	140 000,00	70 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		21	FR82	17 931 034,28	15 343 778,67	7 256 154,33	13
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		24	FR82	893 688,00	750 060,75	893 688,00	1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	07	08		24	FR82	800 000,00	800 000,00		1
4	FEDER	Plus développées	055	01	01	07	09		21	FR82	1 448 890,00	1 331 279,79	398 669,37	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		21	FR82	1 437 180,00	1 417 180,00	277 337,94	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	08		24	FR82	570 924,50	561 253,25	398 132,39	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		08	FR82	1 080 496,92	1 061 424,20		1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		18	FR82	385 000,00	385 000,00	51 575,00	1
4	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	08		24	FR82	467 417,60	457 689,80	24 261,04	2
4	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	08		18	FR82	1 438 609,44	1 438 609,44		1
4	FEDER	Plus développées	072	01	01	01	08		18	FR82	2 180 000,00	2 180 000,00	1 629 046,41	1
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR82	126 869 232,09	126 205 546,50	61 424 029,14	44
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR82	172 283 242,88	166 514 844,04	86 880 882,74	36
5	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	21	FR82	373 862,78	373 862,78		1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	catégorie de régions	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (€)	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
8	FSE	Plus développées	112	01	07	07		08	20	FR82	13 963 136,16	13 963 136,16	4 560 518,68	5
8	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR82	6 472 437,93	6 472 437,93	0,00	5
9	FEDER REACT-EU		001	01	01	07	13		15	FR82				
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR82	31 635 670,97	31 635 670,97	10 477 311,13	5
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR82	16 422 493,98	16 422 493,98	5 573 127,57	3
10	FEDER REACT-EU		121	01	07	07			18	FR82				
<b>Montant total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>									<b>693 790 668,79</b>	<b>594 542 713,53</b>	<b>325 235 568,39</b>	<b>227</b>
<b>Montant total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>									<b>336 384 405,82</b>	<b>329 952 321,39</b>	<b>158 438 558,13</b>	<b>94</b>
<b>Montant total</b>	<b>FEDER REACT-EU</b>													
<b>Total général</b>											<b>1 030 175 074,61</b>	<b>924 495 034,92</b>	<b>483 674 126,52</b>	<b>321</b>

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>

**Table 9: Cost of operations implemented outside the programme area (the ERDF, the ERDF REACT-EU and the Cohesion Fund under the Investment for growth and jobs goal)**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base d'opérations sélectionnées (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (2/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union aux opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme (en %) (4/soutien de l'Union à l'axe prioritaire au moment de l'adoption du programme * 100)</b>

**Table 10: Expenditure incurred outside the Union (ESF and ESF REACT-EU)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2,A,6,1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Afin de répondre aux exigences de l'article 54 du règlement cadre (UE) n°1303/2013 qui précise que les évaluations sont effectuées dans le but d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes et d'évaluer leur efficacité, leur efficience et leur impact, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a inscrit l'évaluation d'impact dans le Plan d'évaluation du PO FEDER-FSE 2014-2020.

A cet effet, la Région a décidé de mener une évaluation d'impact exemplaire en termes de méthode sur chacun des fonds gérés. Pour chaque fonds, l'évaluation porte sur la priorité d'investissement dont le poids financier est le plus important.

**Pour le FSE**, le champ retenu pour cette évaluation concerne la **Commande Publique de Formation** (relative au Programme Régional de Formation) cofinancée.

**Pour le FEDER**, le choix s'est porté sur les Pi3a (centrée sur l'objectif de création d'entreprise et de survie des entreprises à fort potentiel de création d'emploi - hors auto-entrepreneuriat) et Pi3d (centré sur l'objectif de développement des entreprises régionales y compris vers des marchés nationaux et internationaux) qui sont mises en œuvre, en grande partie, à travers des **instruments financiers**.

### Evaluation d'impact FSE

Pour rappel, les objectifs de l'évaluation étaient de répondre aux trois questions suivantes :

- La formation est-elle efficace ?
- Quels sont les critères qui garantissent l'efficacité de la formation ?
- La formation permet-elle de retrouver des emplois de qualité ?

Durant l'année 2021, se sont poursuivis et terminés **les travaux de l'évaluation d'impact du FSE lancée en septembre 2019** ayant pour finalité de montrer la valeur ajoutée de la formation sur le parcours des participants au Programme Régional de Formation par rapport à un public n'ayant pas eu accès à cette formation. Grâce à cette évaluation contrefactuelle, il a été possible d'améliorer la connaissance du dispositif de formation professionnelle régional. En 2019, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration du référentiel d'évaluation et la construction du partenariat avec Pôle Emploi et le réseau des missions locales pour la construction du groupe témoin.

Les livrables finaux (rapport final, synthèse des conclusions, et deux infographies permettant d'expliquer au grand public d'une part la méthode d'évaluation menée et d'autre part l'effet levier du FSE sur les parcours professionnels des personnes ayant suivi une formation professionnelle) ont été validées par le Comité de Pilotage et sont disponibles sur le site internet de la Région dédié aux fonds européens (<https://europe.maregionsud.fr/outils-pratiques/publications/toutes-nos-publications/>).

En décembre 2021, une présentation des résultats de l'évaluation à Pôle Emploi, en sa qualité de partenaire sollicité durant l'évaluation (création du groupe témoin dans le cadre de la méthode contrefactuelle), et présence des services de la Région a été organisée par le prestataire. Cette réunion de présentation a suscité un grand intérêt de la part des participants, au vu de leur nombre (une soixantaine de participants) et des questions posées à l'issue de la présentation, ce qui montre la valeur ajoutée de ce type d'initiatives.

### Evaluation d'impact FEDER

En ce qui concerne **l'évaluation d'impact des Instruments Financiers de l'Objectif Thématique 3**, celle-ci a été lancée officiellement le 13 janvier 2021 ; elle a poursuivi un triple objectif :

- Comprendre les effets et l'impact des instruments financiers mobilisés au titre de l'OT3 sur la trajectoire des entreprises qui en ont bénéficié ;
- Tirer les enseignements de la mise en œuvre de ces instruments et de leur impact sur les entreprises pour nourrir la réflexion sur l'utilisation des instruments financiers dans le cadre de la programmation 2021-2027, la construction du système de suivi et d'évaluation de la prochaine génération d'instruments financiers ;
- Alimenter la réflexion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la complémentarité de sa gamme d'instruments financiers qu'elle a remodelée dans le cadre du Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER).

Plus spécifiquement, l'évaluation est centrée sur l'impact des instruments financiers et consiste à isoler les effets de l'intervention de ceux liés à d'autres facteurs et à comprendre le fonctionnement d'un programme. Et ceci plus particulièrement sur les conséquences de l'intervention sur ses destinataires finaux - les entreprises - ayant justifié l'intervention initiale.

Le périmètre de l'évaluation couvre les deux outils d'ingénierie financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur que sont :

- La garantie Région Sud Garantie (le champ de l'analyse couvre la période 2018-2020) ;
- L'instrument de capital investissement Région Sud Investissement (le champ de l'analyse couvre la période 2012-2020).

A noter que la situation financière liée au COVID-19 a été prise en compte dans le cadre des analyses.

Les travaux se sont déroulés en 4 grandes phases dont la première, la phase de cadrage, a permis d'avoir des premiers échanges avec les principaux acteurs de la mise en œuvre des outils (que sont les agents régionaux et les intermédiaires financiers), d'approfondir la littérature scientifique sur les évaluations d'impact des instruments financiers, de mener de premiers entretiens préliminaires auprès de l'ensemble des parties prenantes des opérations financières et enfin d'enregistrer les réflexions sur la base de données et la revue de portefeuilles à réaliser. Cette phase de cadrage a été renforcée par une deuxième phase de travail (phase de collecte) permettant de consolider la base de données et la revue de portefeuilles ; elle fut également l'occasion de mener d'autres entretiens avec les parties prenantes et bénéficiaires des outils, entretiens renforcés par 17 études de cas.

La troisième phase d'analyse avait pour objectif de tester les inférences causales et récits de contribution, et de trianguler l'ensemble des analyses afin de répondre aux questions évaluatives ; cette phase a ainsi permis de faire les constats suivants :

- Concernant l'outil de co-investissement en capital, celui-ci est jugé pertinent, répondant à un réel besoin des entreprises et très utile pour le territoire régional. De plus, l'accompagnement financier et non financier de l'outil est efficace et permet aux entreprises soutenues de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions possibles ; les co-investissements réalisés sont jugés efficaces au regard des attentes et besoins des entreprises bénéficiaires, et l'instrument a permis aux entreprises aidées d'obtenir des financements auxquels il aurait été difficile d'accéder sans cet outil, tout particulièrement dans les phases d'amorçage. Enfin, l'intervention de l'instrument de capital investissement Région Sud Investissement (RSI) a des effets et impacts positifs sur l'écosystème du financement ainsi que sur la trajectoire de développement des entreprises bénéficiaires. En effet, le partage du risque a un effet rassurant sur les autres co-investisseurs et permet d'envisager, pour certains, de s'engager sur des dossiers jugés plus risqués sur lesquels ils n'auraient pas forcément investi en l'absence de l'implication de RSI.
- Concernant l'outil de garantie, s'il est indéniable que les financements reçus via les prêts garantis sont utiles pour le développement des entreprises bénéficiaires qui ont réussi (en majorité) à

concrétiser leurs projets, des interrogations demeurent sur le caractère déterminant de la garantie sur l'obtention des prêts. En effet, l'évaluation n'a pas détecté d'effet incitatif particulier de l'outil Région Sud Garantie ; l'intermédiaire financier (BPI France) a intégré Sud Garantie dans son portefeuille de produits et peut la mobiliser au même titre qu'un autre outil qu'elle jugera pertinent pour répondre au besoin de « dérisquage » de la banque ou de l'entreprise. En outre, si Sud Garantie reste un outil parmi d'autres et s'il n'est pas accordée, d'autres outils peuvent être mobilisés.

Face à ces constats, la quatrième et dernière phase de l'étude a été consacrée (outre la mise en forme des conclusions précédentes) à la formulation de recommandations pour les 2 outils financiers, mais également à un exercice de capitalisation sur la méthodologie d'évaluation et de feedback sur les travaux menés. Cette étape a été très enrichissante et a notamment permis de co-construire les recommandations finales, mais également de produire 2 synthèses communicantes (l'une à l'attention des bénéficiaires finaux et l'une à l'attention des services régionaux et intermédiaires financiers).

Il est prévu que cette évaluation finisse en 2022.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

**5, INFORMATION ON THE IMPLEMENTATION OF THE YOUTH EMPLOYMENT INITIATIVE, INCLUDING FROM REACT-EU, WHERE APPLICABLE**

--

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Malgré l'amélioration de la situation, l'année 2021 a été marquée, comme en 2020, par les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale de la COVID-19.

Une forte mobilisation de l'AG a permis d'avancer dans la programmation des enveloppes CRII et REACT EU et d'atteindre un taux de certification similaire à celui des années précédentes, permettant d'éviter le DO. En même temps, l'AG continue de constater les impacts négatifs de cette crise sur la mise en œuvre des projets. Les constats réalisés dans le RAMO 2020 concernant les abandons, le retard dans la mise en œuvre des activités et dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires, se sont confirmés en 2021, et il est probable que ce genre de situation perdure jusqu'à la clôture du programme.

Plus concrètement, les principales difficultés auxquelles l'AG et son partenariat, ainsi que les bénéficiaires, ont dû faire face et les solutions qui ont été proposées sont exposées ci-après :

#### - L'abandon et la reprogrammation d'opérations

Les difficultés des bénéficiaires à mettre en œuvre les projets sont constatés à la fois avant le démarrage du projet, abandon du projet avant sa programmation, ainsi que pendant la mise en œuvre à travers des reprogrammations nécessaires pour s'adapter aux contraintes existantes.

En ce qui concerne le FEDER, en 2021, 32 dossiers ont été abandonnés avant programmation, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes. La plupart de ces abandons ont eu lieu dans le cadre des AAP REACT-EU, ce qui a été un frein à la programmation de ces fonds supplémentaires (France Relance Résilience, via les appels lancés sur des thématiques similaires est venue concurrencer la démarche REACT EU).

Concernant les projets programmés, il a été constaté la nécessité pour certains projets de décaler l'exécution et le paiement des factures, ce qui aura certainement un impact sur la certification et sur la réalisation des indicateurs difficiles à évaluer dans un contexte toujours instable. Ainsi, 39 opérations ont été reprogrammées, notamment suite à des difficultés de finalisation des activités prévues. De nombreux bénéficiaires ont signalé des difficultés d'approvisionnement en termes de matières premières pour réaliser des travaux ainsi qu'une augmentation significative des coûts.

Pour le FSE, 5 opérations ont été abandonnées avant programmation. 2 reprogrammations ont eu lieu dont une modifiant le plan de financement à la baisse suite à des changements de cofinanceurs. 1 opération a été déprogrammée à la demande du porteur.

La charge administrative de ces changements pesant sur l'AG ne doit pas être minimisée. Cela a un impact sur les tâches propres de cette période, comme la finalisation de la programmation et la certification. De nombreuses demandes de décalage de calendrier sont déjà arrivées sur le 1er trimestre 2022 ce qui rend le respect des délais de clôture de plus en plus problématique.

#### - Le défi de la programmation des fonds dédiés aux dispositifs CRII et REACT EU

Grâce aux efforts de l'AG et des acteurs du territoire, il a été possible de lancer un grand nombre d'AAP CRII et REACT EU qui ont suscité de l'intérêt et une bonne réponse des porteurs de projets. Néanmoins,

malgré les efforts déployés par l'AG, il n'a pas été possible de finaliser les travaux relatifs à l'instruction de toutes les demandes de subventions reçues. L'ensemble de la phase de programmation devrait s'achever en septembre 2022.

Il est important de noter que, contrairement à la CRII, dans le cas de REACT EU, il a été nécessaire d'intégrer à la mise en œuvre de fonds supplémentaires dans le même cadre que le programme FEDER classique, et il a été nécessaire d'appliquer les mêmes règles en termes d'instruction et de contrôle des dépenses ainsi que de calendrier de fin d'éligibilité de dépenses et clôture du programme. Ces faits ont rendu la programmation des dossiers considérablement plus difficile, notamment dû au rejet des propositions en raison de l'impossibilité de réaliser les activités proposées dans les délais réglementaires, malgré le travail de sensibilisation préalable effectué auprès des porteurs ; l'abandon de propositions par les bénéficiaires en raison des retards dans l'instruction et la réorientation vers le programme national de relance.

Toutes ces raisons ont fait que, qu'à la fin 2021, seulement 23% de l'enveloppe disponible a été programmé. Aucune convention n'avait été signée, les colonnes des tableaux 6 et 7 concernées sont donc à 0.

#### - Le défi de la certification

L'AG, dès janvier 2021, a mis l'accent sur le travail de certification qui devient un enjeu majeur avec en ligne de mire la clôture du programme. Réglementairement, les dépenses sont éligibles jusqu'au 31/12/2023 mais il est nécessaire d'anticiper les contrôles (AG, AC et AA) qui peuvent venir retarder le travail de certification et clôture du programme.

De plus, principalement en raison des retards dans la mise en œuvre des projets dus à la crise, il a été nécessaire de permettre la mise en œuvre de certaines opérations jusqu'en 2023 (cette prolongation est accordée au cas par cas et au regard des arguments donnés par les bénéficiaires). Ce fait, qui permettra dans la plupart des cas le déroulement des activités comme prévu, a un impact négatif évident sur la certification des dépenses car il implique un retard considérable dans la remontée des dépenses par les bénéficiaires et un raccourcissement du temps dont dispose l'AG pour effectuer les vérifications de gestion.

Quoi qu'il en soit, malgré les efforts fournis, il est probable qu'en 2022 et 2023, certains projets devront être suspendus ou, à l'évidence, ne seront pas lancés en raison de l'incapacité des bénéficiaires à les mener à bien, principalement en raison des contraintes de temps vis-à-vis de la fin de l'éligible des dépenses et les délais de la clôture. Une réalisation partielle est également envisageable et l'AG va devoir anticiper les problèmes juridiques que cela peut poser.

**Dans ce cadre, l'AG a pris des mesures spécifiques pour accélérer les délais de certification** (harmonisation du classement des pièces, nouveaux outils mis à disposition pour les aider à la constitution des demandes de paiement, grilles marchés publics, grilles d'auto-contrôle).

**Toutefois, l'atteinte des objectifs de certification reste conditionnée par les capacités des porteurs à remonter leurs dépenses de manière équilibrée et dans les délais impartis réglementairement.**

En outre, comme en 2020, le travail de coopération avec l'AC a continué. Cela a permis la fluidification du processus de contrôle par l'AC et de déclaration des dépenses à la Commission.

Les projets cofinancés dans le cadre de REACT EU, méritent un commentaire spécifique : la plupart auront une date de fin dans la seconde moitié de 2023 et seulement quelques jours pour pouvoir soumettre

leurs dépenses à l'AG, afin d'effectuer les contrôles de gestion nécessaires et les déclarer à la Commission avant la fin du premier trimestre de 2024 (dernier appel de fonds intermédiaire).

- **Les enjeux organisationnels**

En plus, du défi de la certification, l'AG a dû prendre en compte dès le début de l'année 2021, les enjeux émergents liés à la période de chevauchement des deux périodes de programmation.

Un plan de recrutement a été lancé en mars 2021 dans le cadre de la réorganisation des directions concernées (DAE/DAG) visant à relever les défis de la période de chevauchement et de s'adapter à la nouvelle structuration de la programmation 2021-2027.

Malgré cet effort, certaines difficultés de recrutement ont été rencontrées, du fait du jeu des mobilités et des difficultés de trouver des candidats compétant et expérimentés pour certains profils. Il est à noter qu'un temps d'a minima 6 mois de montée en compétence est nécessaire pour appréhender la phase d'instruction et/ou certification, En outre, il est nécessaire d'alerter du risque de turn-over par suite d'un essoufflement des personnels expérimentés.

Enfin, le passage au système d'AT forfaitaire a été mis en œuvre à compter de janvier 2021.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant,

### **Démarrage des travaux liés à la clôture du programme**

A la fin de 2021, les orientations de clôture de la Commission ont été publiées. Cela a permis à l'AG de connaître le cadre dans lequel cette clôture interviendra et de commencer, en conséquence, à préparer la clôture du programme et à organiser au mieux le travail des équipes pour cette importante étape.

Dans ce contexte, l'AG a réalisé une analyse détaillée et approfondie des trajectoires de tous les indicateurs de réalisation en vue de l'évaluation finale de la performance du programme.

Ce travail a permis d'identifier différentes situations susceptibles d'impliquer une révision des cibles. Révision qui serait réalisée courant 2022, comme préconisé dans les orientations de la Commission.

Sans entrer dans le détail de chaque indicateur, les tendances suivantes ont été identifiées en termes généraux :

Dans le cas de certains indicateurs, en particulier concernant le FEDER, les difficultés des bénéficiaires à mettre en œuvre les projets, présentés auparavant, conduiront à une réduction du nombre réalisations par rapport à ce qui était prévu. Dans certains cas, cela est déjà une réalité (par exemple lorsqu'il y a eu des reprogrammations ou des déprogrammations) ; dans d'autres cas, il est difficile de faire des projections, en particulier dans le cas des résultats à rapporter à la clôture des projets. Ces difficultés sont principalement dues aux effets de la crise sanitaire Covid, soit en raison de retards dans la mise en œuvre des actions (par exemple, la sélection des prestataires/fournisseurs), soit en raison du manque de matériaux (par exemple, dans le cas des projets de construction), soit en raison de changements dans les orientations politiques des structures bénéficiaires, ou encore soit en raison du manque de ressources techniques et humaines de la part des bénéficiaires pour mener à bien les activités.

D'autre part, il a également été constaté que les appels à projet récents n'ont pas été en mesure d'obtenir des résultats suffisants pour atteindre les cibles fixées dans le PO. Dans la mesure où ces situations ont été constatées à la fin de la période de programmation, il n'a plus été possible de réorienter en conséquence la stratégie de programmation de l'AG.

Enfin, il convient de noter que des cas ont également été identifiés dans lesquels les objectifs seront largement dépassés en raison de la bonne performance des projets, qui a dépassé les prévisions initiales.

Dans le cas du FSE, il est à rappeler que les réalisations des années précédentes ont été corrigées afin de tenir en considération les informations transmises par les porteurs courant 2021 au titre des formations réalisées les années précédentes ainsi que les « rejets CSF » effectués lors des contrôles de services faits relatifs à des dépenses des années antérieures.

### **Autres informations concernant les tableaux financiers 6 et 7**

La stratégie de programmation de l'AG a conduit à faire de la surprogrammation afin d'assurer la consommation des fonds disponibles. Comme déjà annoncé auparavant, la forte probabilité de devoir prendre en compte des réductions budgétaires, voire des sous-consommations, fait que ces chiffres sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir, même si aucun autre AAP n'est prévu.

Comme déjà annoncé dans la lettre de réponse aux observations du RAMO 2020 de l'AG, dans la colonne « total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion », il n'apparaît que les dépenses validées par les services instructeurs de l'AG.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre,

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### REGION SUD GARANTIE

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>5. Nom de l'instrument financier</b>	<b>Fonds FEDER Région Sud Garantie</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Autorité de Gestion, conformément à l'article 38, §1, point b), sis à Marseille (13), France. DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES / Service Gestion des Fonds Européens (SGFE), 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille CEDEX 20 France. L' autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 8, §4, point b) à EPIC Bpifrance, sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a),</b>	

<b>b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 Maisons-Alfort France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b). L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sis 27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT (France)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	19 oct. 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	12 461 409,00

15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 461 409,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 461 409,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	246 769,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	246 769,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Fonds FEDER Région Sud Garantie</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-	13 703 819,17

participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 851 909,59
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	10 129 668,98
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 064 834,49
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 064 834,49
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	5 064 834,49
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	73 776 207,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	391
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	309
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	271
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	262
29.2.1. dont micro-entreprises	126
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	9
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00

<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	14,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,28
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	32 190,31
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00

<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 461 409,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 461 409,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b><i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	650,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	271,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b><i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	143 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	149 582 793,00

**PACA INVESTISSEMENT**

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	27 128 665,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 déc. 2014
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>5. Nom de l'instrument financier</b>	<b>PACA INVESTISSEMENT</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	

9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS PACA INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 Place Jule Guesde, 13481 Marseille cedex 20

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS PACA Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; la personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; la personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 mars 2017
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 257 330,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	27 128 665,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	27 128 665,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	53 046 941,43
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	25 918 276,43
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	25 918 276,43
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	27 128 665,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	27 128 665,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	5 930 334,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	3 567 898,45

17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	1 565 541,08
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prises de participation</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	54 257 330,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	27 128 665,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	41 777 357,22
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	20 589 292,26
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	20 589 292,26
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	21 188 064,96

25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	102
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	101
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	77
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	77
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	93 363 427,38
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	21 188 064,96
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	72 175 362,42
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,97
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	24 559 516,05
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	56 689,26
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 619 989,50
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 017 048,50
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	602 941,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	27 128 665,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	27 128 665,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	72 000 000,02
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	95,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	77,00

**PRET REBOND BPI**

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 juin 2020
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>PRET REBOND BPI</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Marseille FRANCE
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	Banque ou établissement public

n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BPIFRANCE
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISON ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 févr. 2021
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	26 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	21 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	16 500 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	16 500 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00

18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>PRET REBOND FEDER</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	26 319 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 931 698,11
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	26 019 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 818 490,57
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 818 490,57
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	16 200 509,43
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	287
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	286
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	285
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	285
29.2.1. dont micro-entreprises	82
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	

29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	16 200 509,43
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	16 200 509,43
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de	0,00

marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	16 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	16 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	16 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	265,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	285,00

**REGION SUD PRETS**

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. <i>Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 785 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2017
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	REGION SUD PRETS
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRANCE MARSEILLE
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS REGION SUD INVESTISSEMENT

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27, place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE Cedex 20
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS REGION SUD Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies : 1. Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ces propres services ; 2. La personne morale contrôlée réalise plus de 80% de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle; 3. La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 nov. 2019
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	25 571 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 785 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 785 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	19 232 210,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 196 375,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 196 375,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	16 035 835,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	16 035 835,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00

17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 332 018,35
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	780 644,99
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	551 373,36
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>RSI PRET</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	10 088 784,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 044 392,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 528 784,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 764 392,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 764 392,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 764 392,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	95
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	89
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	86
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	86
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	17 279 394,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 764 392,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	12 515 002,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,49

39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	15 159,25
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	663 090,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	309 678,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	353 412,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec	25 571 000,00

l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 196 375,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 196 375,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b><i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	15 530 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12 515 002,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b><i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i></b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	260,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	86,00

### RSI COVID

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b><i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i></b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2020
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>RSI COVID</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France Marseille
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non

9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SAS Région Sud INVESTISSEMENT
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE cedex 20 France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	La SAS Région Sud Investissement est une entité mandatée, les conditions suivantes étant remplies: 1. Le pouvoir adjudicateur exerce sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres

	services ; 2. La personne morale contrôlée réalise plus de 80 % de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par le pouvoir adjudicateur qui la contrôle ; 3. La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	16 nov. 2020
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	10 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	500 000,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	293 000,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	207 000,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	

n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Prêts participatifs</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	6 967 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 967 500,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 687 500,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 687 500,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 687 500,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	52
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	44

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	44
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	44
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,75
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	0,95
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	

<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	18 130,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	18 130,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	80,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	44,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	Etat d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	Etat d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Provence Grand Large (Eolien Offshore)					2015, T1		2018, T4	2021, trimestre 1	1 - 1b					

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

**RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

### **11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

#### **11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - RECHERCHE, INNOVATION, PME
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER - REACT EU
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - DEVELOPPER L'ECONOMIE ET LES SERVICES NUMERIQUES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - TRANSITION ENERGETIQUE ET VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - INCLUSION SOCIALE PAR L'EMPLOI
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	5 - INVESTIR DANS LES COMPETENCES, L'EDUCATION, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - SOUTENIR LE TERRITOIRE REGIONAL FACE AUX EFFETS DE LA CRISE COVID-19
-----------------	--

--

Axe prioritaire	9 - FAVORISER LA REPARATION DES DOMMAGES A LA SUITE DE LA CRISE ENGENDREE PAR LA PANDEMIE DE LA COVID-19 ET DE SES CONSEQUENCES SOCIALES ET PREPARER UNR REPRISE ECOLOGIQUE, NUMERIQUE ET RESILIENTE DE L'ECONOMIE
-----------------	--

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 455 340,00	1,89%
2	1 691 798,76	5,44%
3	70 962 026,32	74,69%
<b>Total</b>	<b>75 109 165,07</b>	<b>14,46%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7,3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

En toile de fond de la réalisation du programme, en 2021, l'Assemblée générale de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) a réuni, le mardi 14 décembre 2021 à Nice Acropolis, les représentants de haut niveau des 7 pays (France, Italie, Suisse, Liechtenstein, Slovénie, Allemagne et Autriche) des 48 régions alpines, autour de la thématique « *Travailler pour une région alpine plus durable et plus résiliente* »,

Cet événement a marqué la fin des deux années de la présidence française de la SUERA, 2020 et 2021, assurée par l'État et les trois Régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté,

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive,

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles),

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications, Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité,

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse,

--

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

**RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION**

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------